



HOULE SYNDIC INC. DEVIENT HOULE ROY S.A.

TROIS-RIVIÈRES, 1^{er} mai 2017 – Dans le cadre de l’expansion de ses services de restructuration aux entreprises et d’insolvabilité des particuliers, Me Marc-André Houle, fondateur de Houle syndic inc., annonce son association avec M. Mathieu Roy et forme HOULE ROY s.a., syndics autorisés en insolvabilité.

« C’est un réel bonheur de fonder avec M. Roy une nouvelle entreprise qui s’inscrit dans la continuité de Houle Syndic », déclare Me Houle associé et co-fondateur de HOULE ROY s.a. « Son expérience à titre de syndic autorisé en insolvabilité, d’avocat dans le domaine du litige commercial et de la faillite, et de président du conseil d’administration du Conseil des syndics autorisés en insolvabilité du Québec, viennent bonifier l’expertise de notre équipe dans le secteur de l’insolvabilité des entreprises. »

« Cette association est le prolongement naturel d’une solide fraternité d’esprit et de parcours professionnels respectifs à la fois similaires et complémentaires. Nous œuvrons tous deux dans le domaine de l’insolvabilité, mais auprès de clientèles distinctes, et grâce à notre association, nous pourrions désormais offrir à nos clients une gamme de services parmi les plus complète et les plus spécialisée de l’industrie » indique M. Roy, associé et co-fondateur de HOULE ROY s.a.

DEUX NOUVEAUX BUREAUX POUR DESSERVIR LA CLIENTÈLE

Le cabinet annonce la création de deux nouveaux bureaux, respectivement situés à Joliette et à Repentigny. Ces bureaux viennent s’ajouter aux cinq bureaux existants, soit ceux de Trois-Rivières, Montréal, Shawinigan, Victoriaville et Nicolet.

NOMINATION : DEUX NOUVELLES RESSOURCES S’AJOUTENT À L’ÉQUIPE

L’équipe de syndics autorisés en insolvabilité et conseillers en redressement financier de HOULE ROY s.a. est également heureuse d’accueillir dans ses rangs Mme Julie Blais, conseillère en redressement financier chevronnée, et M. Jacques Roy, syndic autorisé en insolvabilité cumulant plus de 30 années d’expérience ; deux ajouts de taille qui enrichissent l’équipe d’un précieux savoir-faire.

À PROPOS DE HOULE ROY S.A., SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ

Chez HOULE ROY s.a., nous avons l’intime conviction que les personnes aux prises avec une crise financière méritent mieux que d’être traitées comme un numéro. Nous comprenons que les difficultés financières sont d’origines diverses et qu’elles sont très souvent indépendantes de la volonté des débiteurs. C’est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour vous aider à sortir de cette crise financière la tête haute et à retrouver la tranquillité d’esprit nécessaire pour amorcer un nouveau départ. Notre approche humaine est fondée sur les valeurs du respect, de l’écoute, de la compétence, et de l’intégrité.

HOULE ROY s.a. offre les services suivants :

- Proposition de consommateur
- Faillite personnelle et commerciale
- Restructuration commerciale
- Services de consultation

- 30 -

Sources :

Me Marc-André Houle, LL.B., LL.M., J.D., PAIR, SAI
Tél. : 819 840-3166
Courriel : mahoule@houleroy.com
HOULE ROY s.a., syndics autorisés en insolvabilité

M. Mathieu Roy, LL.B., LL.M., PAIR, SAI
Tél. : 450 758-7682
Courriel : mroy@houleroy.com
HOULE ROY s.a., syndics autorisés en insolvabilité